

Règlement de la course La Solidaire

1. Organisateur

L'organisateur de la course La Solidaire est l'association Jardin del Eden (AJDE).
L'AJDE dispose d'un site Internet spécifique à la course : www.lasolidaire.ch

2. Responsabilité

La participation à la course La Solidaire se fait sous sa propre responsabilité.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

3. Inscription / Participation

Les coureurs (-euses) peuvent s'inscrire en ligne via le site internet ou sur place le jour de la course moyennant une majoration de prix de Fr.5.-.

Les âges minimums pour participer aux courses sont les suivants :

Course adulte : à partir de 16ans

Corrida Folklorique : tout public

Courses enfants : cf catégories et horaires sur le site internet

4. Chronométrage

L'AJDE confie le chronométrage à Jura Timing <http://www.juratiming.ch>.

5. Prix souvenir et prix spéciaux

La remise des prix se fait sous forme de tirage au sort. Trois numéros de dossards sont tirés au sort et sont récompensés. Les prix sont à retirer sur place lors de la proclamation des résultats. Ils ne sont pas envoyés. En cas d'absence du détenteur du dossard un nouveau tirage est réalisé.

Chaque enfant des catégories écoliers (ères) reçoit une récompense.

6. Remboursement

En cas de non-participation à la course La Solidaire, il n'y a aucun remboursement de la finance d'inscription.

7. Litige

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par le président d'organisation de la manifestation. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.